

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 12 septembre 2016* à 19h30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, Julie Gagnon et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-09-164

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2016 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
05. Période de questions ;
06. Adoption du règlement 150-2016 – Règlement modifiant le règlement 126-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
07. Adoption du règlement 151-2016 – Règlement modifiant le règlement 116-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;
08. Entretien des chemins d'hiver – Secteur Pierreville – Prise en considération des soumissions reçues ;
09. Entretien des chemins d'hiver – Secteurs Notre-Dame et Saint-Thomas – Prise en considération des soumissions reçues ;
10. Déneigement des stationnements – Prise en considération des soumissions reçues ;
11. Rues Alice, Charland, Letendre et Martel – 4^{ème} décompte progressif – Autorisation de paiement ;
12. Rue Georges – Étude des débits pluviaux et capacités des conduites – Mandater la firme WSP ;
13. Étangs – Mesure de débits et matières en suspension - Mandater la firme Consultation Langlois GGP ;
14. Étalonnage du débit de l'étang – Mandater la firme Avizo ;
15. Raccordements inversés – Mandater la firme WSP ;
16. Entente avec Thibault Capital Inc. – Autorisation de l'entente et mandater l'arpenteur-géomètre Pierre Pépin et les signataires ;
17. Programme de revitalisation – Autorisation de paiement ;
18. Formation – Maîtriser les transactions particulières et balancer les états financiers consolidés – Autorisation de participation ;
19. Régie d'incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac – Nomination d'un remplaçant ;
20. Cours d'eau Rousseau – Transmission à la MRC de Nicolet-Yamaska ;
21. Demande d'aide financière – Joyeux Retraités ;
22. Demande d'aide financière – Comité N.D. Plus ;
23. Drapeaux municipaux – Autorisation d'achat ;
24. Obligations prévues à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Obligation municipale – Appui à la Municipalité des Escoumins (MRC de la Haute-Côte-Nord) ;
25. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de Loi no. 106 – Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives ;
26. Varia ;
27. Documents déposés ;
28. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
29. Période de questions ;
30. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du 15 août 2016, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2016-09-165
 EN CONSÉQUENCE,
 Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
 Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance régulière* du 15 août 2016 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 septembre 2016 ;

2016-09-166
 EN CONSÉQUENCE,
 Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
 Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire / réceptionniste à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire / réceptionniste pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2016.

Isabelle Tougas
 Secrétaire / réceptionniste

Déboursés directs

1	5602	Production du Lac Saint-Pierre	1 000,00 \$
2	5603	Excavation MC BM inc.	245 458,30 \$
3	5604	Kayak Distribution inc.	758,83 \$
4	5605	Production du Lac Saint-Pierre	1 000,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			247 217,13 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Lyne Boisvert -	
2		Guylaine Courchesne -	
3		Isabelle Tougas - Déplacement août	5,25 \$
4		Lyne Bertrand -	
5		Sylvain Bardier - Cellulaire juillet	60,00 \$
6		Richard Fontaine -	
7		Éric Traversy - Cellulaire juillet	41,85 \$
8		François Roy -	
9		Rosalie Fontaine - Déplacement juillet - août	78,50 \$
Sous-total des factures déjà payées			185,60 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Juillet 2016	1 217,48 \$
2		Hydro-Québec - Juillet 2016	4 304,09 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. août 2016	7 207,87 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Lettre recommander dossier Peter Gnass et Claude Lauzon	20,52 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. août 2016	3 043,28 \$
6		RREMQ - Remise d'août 2016	3 044,49 \$
7		Sogetel - Internet bibliothèque août 2016	18,34 \$
8		TéluS Mobilité - Cellulaires Maire & DG - Juillet - août 2016	116,04 \$
9		Visa Desjardins - Frais juillet 2016	117,38 \$
Sous-total des factures déjà payées			19 089,49 \$

Fournisseurs

1	5606	Descôteaux André - Frais de déplacement août	316,50 \$
2	5607	9253-4015 Québec Inc. - Fauchage des fossés	1 894,78 \$
3	5608	Boisvert Lyne - Frais de déplacement août + cotisation assurance Vigilis	1 516,95 \$
4	5609	Buropro - Photocopies août	215,45 \$
5	5610	Carrières PCM inc. - Gravier 0 3/4" pour usine d'épuration ND	212,29 \$
6	5611	Carrefour Action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion 2016-2017	85,08 \$
7	5612	Chambre de commerce et d'Industrie du Cœur-Du-Québec - Renouvellement d'adhésion 2016-2017	235,00 \$
8	5613	Dépanneur Pierreville - Essence août	383,36 \$
9	5614	Dépanneur Beau-soir - Diesel août	72,53 \$
10	5615	Emco Corporation - Installation entrée d'eau de la procherie au 120, rte Marie-Victorin	649,85 \$
11	5616	Équipements Raydan - Taille haie HL-KM Kombie Système	252,89 \$
12	5617	Excavation Des Iles inc. - Remplacement de la bouée SJ2	1 632,08 \$
13	5618	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation août	44,00 \$
14	5619	Garage Pierre Dufresne - Vidange d'huile du Ford Ranger	44,27 \$
15	5620	Global électro-mécanique inc. - Étallonnage des pompes P1 et P2	1 756,25 \$
16	5621	Groupe Info Plus inc. - Clés USB Kingston	26,42 \$
17	5622	Sports-Inter Plus - Frais de transport pour peinture soccer	74,65 \$
18	5623	L'Annonceur - Offre d'emploi adjointe à la direction + Appel d'offre déneigement	603,62 \$
19	5624	Groupe Environnex - Tests d'eaux usées Pville	169,54 \$
20	5625	Lettrage Griffon inc. - Avis public sur coroplast 8.5 x 11, interdiction de stationner sur le bord de l'eau	23,00 \$
21	5626	Luc Biron entretien paysager - Tailler cèdre stationnement Bistro	177,00 \$
22	5627	Mégaburo - Papeterie août	192,44 \$
23	5628	Normand Bardier - Transport de pierre 0 3/4 pour usine d'épuration ND	270,19 \$
24	5629	Patrick Morin - Diverses fournitures pour l'entretien du quai de ND, attaches câbles	360,94 \$
25	5630	Pierre Pépin, Arpenteur - Subdivision cadastrale terrain Église	1 009,31 \$
26	5631	Prodec - Sacs à ordures 35 x 50 contracteur	172,46 \$
27	5632	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau août 2016	12 951,57 \$
28	5633	Régie des déchets du Bas St-François - 9/12 quote part 2016 + achat de bacs bruns pour Pville	34 449,89 \$
29	5634	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Diverses incendies août	751,48 \$
30	5635	Remorquage J2 inc. - Ramassage de carcasse de chevreuil août	155,22 \$
31	5636	Therrien Couture Avocats - Modifications aux Codes d'éthique	287,44 \$
32	5637	Durand Véronique - Subvention Tumbling Marianne Vallée	121,25 \$
33	5638	Financière Banque Nationale - Remboursement intérêts et capital sur prêt émissaire marin	38 353,58 \$
34	5639	WSP - Relevé d'Honoraires #2 services professionnel	15 170,38 \$
35	5640	Gaston Honnil Boisvert - Acte de quittance vente à la Corporation de ND	578,93 \$
36	5641	Corporation des officiers municipaux - Inscription à la classe - Balancer vos états financiers	500,14 \$
37	5642	Dicom Fret - Livraison de 9 kayaks	348,20 \$
38	5643	Gamelin Monique - Remboursement dégât d'eau 58, rue Martel causé par les travaux des rues Martel, Alice....	3 174,65 \$
Sous-total des factures à payer			119 233,58 \$

Total des factures du mois	385 725,80 \$
-----------------------------------	----------------------

05. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h37 et se termine à 19h43.

06. ADOPTION DU RÈGLEMENT 150-2016 – Règlement modifiant le règlement 126-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT que le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce

également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifiée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* concernant notamment le financement politique entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que de nouvelles mesures doivent être prévues au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 août 2016 par la conseillère madame Julie Gagnon ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 16 août 2016 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement modifié et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^{ème} jour après la publication de cet avis public ;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) ont été respectées ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-167

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le Règlement 150-2016 – Règlement modifiant le règlement 126-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

07. ADOPTION DU RÈGLEMENT 151-2016 – Règlement modifiant le règlement 116-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

CONSIDÉRANT que le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifiée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* concernant notamment le financement politique entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que de nouvelles mesures doivent être prévues au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 août 2016 par le conseiller monsieur Jean-Christophe Proulx ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 16 août 2016 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement modifié et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^{ème} jour après la publication de cet avis public ;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) ont été respectées ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

2016-09-168

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le Règlement 151-2016 – Règlement modifiant le règlement 116-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

08. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – Secteur Pierreville – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville soit allée en appel d'offres électroniques pour l'entretien des chemins d'hiver dans le secteur Pierreville ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 6 septembre 2016, à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

<i>Ferme Mario Gamelin</i>	<i>1 an : 70 134.75\$ (taxes incluses)</i>
	<i>3 ans : 210 404.24\$ (taxes incluses)</i>
	<i>Soumission non conforme</i>
	<i>Manque cautionnement de 5%</i>
	<i>Soumission non dactylographiée</i>

<i>Ferme Petit Lard</i>	<i>1 an : 34 492.50\$ (taxes incluses)</i>
	<i>3 ans : 103 477.50\$ (taxes incluses)</i>
	<i>Soumission conforme</i>

2016-09-169

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur Pierreville, d'une durée de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme soit *FERME PETIT LARD* pour un montant de 90 000\$ (taxes en sus) ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville le contrat d'engagement.

Afin de donner application à cette résolution des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat déneige – Pville rues » 02 330 01 443

09. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – Secteurs Notre-Dame et Saint-Thomas – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des chemins d'hiver prenait fin cette année ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en appel d'offres électroniques pour l'entretien des chemins d'hiver des secteurs Notre-Dame et Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 6 septembre 2016 à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

<i>Ferme Mario Gamelin</i>	<i>1 an : 97 728.75\$ (taxes incluses)</i>
	<i>3 ans : 293 186.00\$ (taxes incluses)</i>
	<i>Soumission non conforme</i>
	<i>Manque cautionnement de 5%</i>
	<i>Soumission non dactylographiée</i>

<i>Gaston Gamelin</i>	<i>1 an : 73 397.74\$ (taxes incluses)</i>
	<i>3 ans : 223 925.31\$ (taxes incluses)</i>
	<i>Soumission conforme</i>

2016-09-170

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver des secteurs Notre-Dame et Saint-Thomas, d'une durée de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Monsieur *GASTON GAMELIN*, pour un montant de 194 760.00\$ (taxes en sus) ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'engagement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat déneige – ND & ST rues » 02 330 02 443

10. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse accuse un écart majeur avec le prix estimé du contrat, représentant près de trois (3) fois plus cher que le contrat octroyé pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ;

2016-09-171

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de n'accorder aucun contrat au terme de l'appel d'offre envoyé par invitation le 18 août dernier, relativement au déneigement des stationnements municipaux ;

QUE le conseil mandate la directrice générale à retourner en appel d'offres pour le déneigement des stationnements et de la rue projetée (Plamondon)

avec les trois (3) options suivantes soit 1 an, 2 ans, 3 ans et ce, afin d'obtenir le meilleur prix possible.

11. RUES ALICE, CHARLAND, LETENDRE ET MARTEL – 4^{ème} décompte progressif – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT le décompte no. 4 dans le cadre du projet en titre pour les travaux réalisés au 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par l'ingénieur Jean Beauchesne de WSP, embauché pour le projet ;

2016-09-172

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un paiement de 144 520.66\$ (taxes incluses) à *EXCAVATION Mc B. M. Inc.* pour le quatrième décompte des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Alice, Charland, Letendre et Martel réalisés en date du 6 septembre 2016.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Alice, Charland, Letendre, Martel » 03 310 00 010

12. RUE GEORGES – Étude des débits pluviaux et capacité des conduites – Mandater la firme WSP

CONSIDÉRANT que nous devons calculer les débits pluviaux du secteur déjà construit selon les diverses récurrences de pluies ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de vérifier la capacité du réseau en fonction des conduites déjà existantes ;

2016-09-173

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme *WSP* au coût de 4 800\$ (taxes en sus) afin que celle-ci puisse calculer les débits pluviaux et vérifier la capacité du réseau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Alice, Charland, Letendre, Martel » 03 310 00 010

13. ÉTANGS – Mesure de débits et matière en suspension – Mandater la firme Consultation Langlois GGP

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité reçue du MDDELCC, le 8 août dernier, concernant les matières en suspension et l'étalonnage des étangs suite à la vérification du rapport d'assainissement des eaux 2015 ;

CONSIDÉRANT que nous devons agir rapidement dans ce dossier afin de respecter les exigences du ministère ;

2016-09-174

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme *CONSULTATION LANGLOIS GGP* au coût de ± 1 500\$ (taxes en sus) pour nous aider dans l'analyse et la préparation des documents à présenter au MDDELCC afin que nous soyons conformes à leur demande.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels – services de génie » 02 414 10 411

14. ÉTALONNAGE DU DÉBIT DE L'ÉTANG – Mandater la firme Avizo

CONSIDÉRANT que suite à l'avis de non-conformité reçue du MDDELCC le 8 août dernier, nous avons fait parvenir une lettre à la responsable de notre dossier à ce ministère soit, madame Andréanne Ferland lui proposant un délai de trois (3) semaines afin de pouvoir appliquer les exigences du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que madame Ferland a accepté notre délai afin que nous puissions nous conformer aux exigences du ministère ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-175

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme AVIZO au coût de 1 431.50\$ (taxes en sus) afin que celle-ci puisse étalonner l'appareil de mesure du débit journalier de l'étang et produire un rapport qui sera remis au MDDELCC.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels – services de génie » 02 414 10 411

15. RACCORDEMENTS INVERSÉS – Mandater la firme WSP

CONSIDÉRANT que nous devons élaborer un plan d'action afin d'être conforme au Guide d'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-176

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme WSP au coût de 900\$ (taxes en sus) afin de nous guider dans le dossier en titre.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rues Gill et Laperrière » 03 310 00 022

16. ENTENTE AVEC THIBAUT CAPITAL – Autorisation de l'entente et mandater l'arpenteur-géomètre Pierre Pépin et les signataires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville vend le terrain no.1 dans sa zone industrielle, le long de la route 132 d'une largeur de ± 247.51 pieds de façade par ± 556 pieds de profondeur pour un total de $\pm 137 617$ pieds carrés, selon un plan estimatif fourni par l'arpenteur, monsieur Pierre Pépin ;

CONSIDÉRANT que Thibault Capital Inc. a un (1) an pour implanter une bâtisse sur ce terrain de la zone Industrielle à partir de la signature de cette entente ;

CONSIDÉRANT que Thibault Capital Inc. s'engage à payer ce terrain .55¢ du pied carré, soit $\pm 75 689.35$ \$ (taxes en sus) à la signature du contrat ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville s'engage à payer à Thibault Capital Inc. les terrains de la rue Letendre portant les numéros de cadastre CTH-904 et CTH-905-39 ayant une superficie d'environ $\pm 38 590$ pieds carrés, une somme totale de 75 000\$ à la signature du contrat moins l'acompte de 7 500\$ déjà versé le 11 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que Thibault Capital Inc. accordera une servitude permanente pour l'enseigne appartenant à la municipalité indiquant le parc Industriel sur ce terrain. De plus, Thibault Capital Inc. s'engage à effectuer l'entretien et l'arrosage des arbustes et des plantes en bordure de cette enseigne, s'il y a lieu ;

2016-09-177

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la vente de ce terrain d'une superficie de $\pm 137\,617$ pieds carrés dans notre parc Industriel pour la somme $\pm 75\,689.35\$$ (taxes en sus) à Thibault Capital Inc. ;

DE MANDATER l'arpenteur-géomètre, monsieur Pierre Pépin pour la localisation du terrain ci-haut mentionné ;

D'AUTORISER le maire, monsieur André Descôteaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents permettant de conclure la transaction.

17. PROGRAMME DE REVITALISATION – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT le règlement #080-2008 portant sur l'établissement d'un programme de revitalisation ;

CONSIDÉRANT que trois (3) nouvelles résidences ont été construites sur notre territoire ;

2016-09-178

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 4 000\$ à ces nouveaux propriétaires qui ont bâti de nouvelles résidences, à savoir ;

Matricule : 5207-65-4366

Matricule : 5207-65-2578

Matricule : 5207-65-0788

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Crédit taxes résidentielles » 02 629 00 992

18. FORMATION – Maîtriser les transactions particulières et balancer les états financiers consolidés – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit pouvoir maîtriser toutes les transactions particulières ainsi que produire et balancer les états financiers consolidés de la municipalité ;

2016-09-179

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert à assister à la formation en titre donnée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) à Laval, le 27 octobre prochain, au coût de 435\$ (taxe en sus) ;

QUE les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration seront remboursés sur pièces justificatives.

19. RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE / SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC – Nomination d'un remplaçant

CONSIDÉRANT que le maire, monsieur André Descôteaux sera absent de la rencontre de la Régie d'incendie puisque celui-ci en a déjà une de prévue à la MRC en même temps ;

2016-09-180

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer le premier, monsieur Jean-Christophe Proulx comme remplaçant de monsieur le maire lors de la rencontre de la Régie d'incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac qui se tiendra le 13 septembre prochain.

20. COURS D'EAU ROUSSEAU – Transmission à la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville se doit de transmettre une demande de nettoyage du cours d'eau Rousseau à la MRC de Nicolet-Yamaska puisque celui-ci est sous leur compétence ;

2016-09-181

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la transmission de la demande formelle d'intervention afin d'effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau Rousseau pour le lot touché P-544.

21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Joyeux Retraités

CONSIDÉRANT la vente de la salle municipale, située au 6, rue Daneau dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que les activités des Joyeux Retraités avaient lieu à cet endroit ;

CONSIDÉRANT qu'ils doivent être dans l'obligation de se trouver un autre emplacement pour leurs rencontres ;

CONSIDÉRANT que la municipalité leur viendra en aide en vue de les relocaliser soit en leur versant un montant de 26 500\$ comme aide financière totale et finale pour les années à venir ;

CONSIDÉRANT que la salle municipale et la bibliothèque étaient dans ce secteur avant le regroupement des trois (3) municipalités. Par contre, cet appui financier ne faisait pas partie des conditions lors de la fusion ;

2016-09-182

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser un montant de 26 500\$ comme aide financière totale et finale aux Joyeux Retraités pour le futur afin de poursuivre leurs activités dans d'autres locaux ;

LE TOUT conditionnellement, à recevoir l'entente entre l'organisme et le locateur ;

ET conditionnellement, à recevoir la confirmation que l'organisme « Joyeux Retraités » est bien enregistré auprès du Registraire des entreprises du Québec.

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Comité N.D. Plus

CONSIDÉRANT la vente de la salle municipale, située au 6, rue Daneau dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que les activités du Comité N.D. Plus avaient lieu à cet endroit ;

CONSIDÉRANT qu'ils doivent être dans l'obligation de se trouver un autre emplacement pour leurs rencontres ;

CONSIDÉRANT que la municipalité leur viendra en aide en vue de les relocaliser soit en leur versant un montant de 26 500\$ comme aide financière totale et finale pour les années à venir ;

CONSIDÉRANT que la salle municipale et la bibliothèque étaient dans ce secteur avant le regroupement des trois (3) municipalités. Par contre, cet appui financier ne faisait pas partie des conditions lors de la fusion ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-183

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser un montant de 26 500\$ comme aide financière totale et finale au Comité N.D. Plus pour le futur afin de poursuivre leurs activités dans d'autres locaux ;

LE TOUT conditionnellement, à recevoir l'entente entre l'organisme et le locateur ;

ET conditionnellement, à recevoir la confirmation que l'organisme « Comité N.D. Plus » soit bien enregistré auprès du Registraire des entreprises du Québec.

23. DRAPEAUX MUNICIPAUX ET GOUVERNEMENTAUX – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler notre inventaire de drapeaux municipaux et gouvernementaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-184

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de six (6) drapeaux municipaux au coût de ± 765\$ (taxes en sus) chez *LETTRAGE GRIFFON*, de six (6) drapeaux du Québec au coût de ± 218.40 (taxes en sus) et de quatre (4) drapeaux du Canada au coût de ± 145.60\$ (taxes en sus) chez *MÉGABURO*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens BND et autre HV » 02 190 00 690

24. OBLIGATIONS PRÉVUES À LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – Obligation municipale – Appui à la Municipalité des Escoumins (MRC de la Haute-Côte-Nord)

CONSIDÉRANT que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie ;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs prévus à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable doivent, avant le 1^{er} septembre 2017, effectuer des recherches de fuites à leur réseau d'eau potable, y effectuer les réparations, ainsi que déterminer le type de compteur d'eau potable à installer dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux, ainsi que dans un échantillon déterminé d'immeubles résidentiels, pour ensuite acquérir et installer lesdits compteurs ;

CONSIDÉRANT que les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes aux municipalités ;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas les ressources financières appropriées pour effectuer lesdites acquisitions et travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est prévu aucun programme de subvention pour aider les municipalités au financement desdites acquisitions et travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il ne peut être requis des propriétaires des bâtiments visés et pour lesquels des compteurs doivent être installés, à déboursier des frais, alors que les autres propriétaires de la municipalité n'y seront pas tenus ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-09-185

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la Municipalité des Escoumins et demande au MAMOT, la mise en place d'un programme de subvention pour aider financièrement les municipalités qui devront, avant le 1^{er} septembre 2017, procéder à la recherche et à l'inspection de leur réseau d'eau potable pour y déceler les fuites et les réparer, ainsi qu'à déterminer, acquérir et installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et une échantillon déterminé de résidences de la municipalité.

25. RÉSOLUTION D'APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO. 106 – Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), monsieur Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi no. 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.) ;

CONSIDÉRANT que le projet de Loi no. 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal ;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures ;

2016-09-186

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer les revendications du mémoire de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de *Loi no. 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Madame Chantal Soucy, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

26. VARIA

Aucun sujet n'ayant été rajouté, nous poursuivons la séance.

27. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. COMITÉ N.D. PLUS – Demande d'aide financière ;
2. JOYEUX RETRAITÉS – Demande d'aide financière ;
3. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) - Lettre de l'entrée en vigueur du règlement sur l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 ;
4. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
5. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – Avis de dépôt de cadastre no. 1112335 ;
6. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT FRANÇOIS – Ordre du jour et procès-verbal du 22 août 2016 et rapports de juillet et août

28. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, Julie Gagnon et messieurs Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

La conseillère municipale, Madame Julie Gagnon, fait la lecture de sa lettre de démission du siège numéro 4. Madame Gagnon restera en poste jusqu'au 30 novembre 2016.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20h31 et se termine à 21h10.

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-09-187

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h10.